ISPA

Siège social : 82 avenue du Maine – 75014 Paris
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RSM France
5-7, rue des Italiens
75009 Paris
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

www.rsmfrance.fr

ISPA

Siège social : 82 avenue du Maine – 75014 Paris
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association ISPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ISPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SAS de commissariat aux comptes et d'expertise comptable inscrite à Paris. Capital de 100 679€
RCS Paris 800 709 891– TVA FR 54 800 709 891
Enregistré sous le numéro 1175 52 896 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RSM France est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2026

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

francois-regis.demonjour@rsmfrance.fr

Signé numériquement par francois-regis.demonjour@rsmfrance.fr
DN : cn=francois-regis.demonjour@rsmfrance.fr, o=d42bd660e50711ee988696840b0b7d17, ou=RSM_FRANCE
Date : 2026.09.08 10:19:31 +02'00'

François-Régis DE MONJOUR

Associé

Bilan Actif

Bilan Actif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	I				
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		473 521	406 772	66 749	60 210
Autres immobilisations incorporelles					262 215
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		2 816		2 816	192 816
Constructions		10 602 968	4 023 540	6 579 428	7 396 977
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		11 695 162	9 653 142	2 042 019	2 513 597
Autres immobilisations corporelles		2 054 233	1 641 985	412 248	298 560
Immo. corp. en cours, avances et acomptes		218 011		218 011	323 063
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations		10		10	10
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		415		415	415
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**II**	**25 047 135**	**15 725 439**	**9 321 696**	**11 047 864**
Comptes de liaison	III				
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		2 413 936	58 211	2 355 725	3 516 290
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		335 010		335 010	1 055 196
Charges constatées d'avance		33 694		33 694	80 245
Valeurs mobilières de placement		486 274		486 274	486 191
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		7 621 583		7 621 583	3 789 989
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**IV**	**10 890 497**	**58 211**	**10 832 286**	**8 927 910**
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		**35 937 632**	**15 783 650**	**20 153 982**	**19 975 774**

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		3 118 533	3 118 533
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves		2 915 457	3 379 829
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		645 966	-464 372
Situation nette		6 679 956	6 033 990
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		7 113 402	8 190 604
Provisions réglementées			
TOTAL DES FONDS PROPRES	**I**	**13 793 358**	**14 224 594**
Autres fonds propres			
Montant des émissions de titres associatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	**I bis**		
Comptes de liaison	**II**		
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**III**		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		305 305	141 915
Provisions pour charges		239 997	301 989
TOTAL DES PROVISIONS	**IV**	**545 302**	**443 904**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		582 945	954 496
Emprunts et dettes financières diverses			42 250
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 945 260	2 889 333
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		604 974	739 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 537 817	240 612
Produits constatés d'avance		144 326	441 495
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES	**V**	**5 815 322**	**5 307 276**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	**VI**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)		**20 153 982**	**19 975 774**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	7 723 251	10 831 177
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 992 211	1 580 299
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	157 073	115 842
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 616 397	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	131 466	177 347
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**12 620 399**	**12 704 664**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	5 705 472	8 620 236
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	117 430	217 673
Salaires	2 343 586	3 236 932
Cotisations sociales	1 045 290	1 421 019
Dotations aux amortissement et dépréciations	1 339 506	1 336 731
Dotations aux provisions	170 000	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	1 306 002	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	69 555	1 803
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**12 096 841**	**14 834 394**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**523 559**	**-2 129 730**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	142 425	
Autres intérêts et produits assimilés	25 055	143 316
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**167 481**	**143 316**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées		6 712	9 219
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		**6 712**	**9 219**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		**160 769**	**134 098**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		**684 327**	**-1 995 633**
Produits exceptionnels	**V**		2 006 616
Charges exceptionnelles	**VI**		525 392
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**1 481 223**
Participation des salariés aux résultats	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**	38 361	-50 037
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**12 787 880**	**14 854 596**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**12 141 914**	**15 318 968**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**645 966**	**-464 372**

Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Charges des contributions volontaires en nature	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 20 153 982 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 645 966 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (cf § 1 "Changement de méthode comptable" ci dessous),
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

1. Changement de méthode comptable

L'ANC (Autorité des Normes Comptables) a publié le 7 juillet 2023 le Règlement n° 2023-03 en coordination avec le Règlement n° 2022-06 relatif au Plan Comptable Général dont les dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et qui entraînent, notamment, une redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations majeures et inhabituelles, la suppression des transferts de charges et une restructuration du plan de comptes ainsi que de la présentation des états financiers.

La première application du nouveau Règlement constitue un changement de méthode comptable.

Concernant l'Association ISPA le nouveau Règlement n'a aucun impact sur les méthodes d'évaluation, mais uniquement un impact sur la présentation des comptes.

Dans ce cadre, les modifications essentielles portent sur :
- la comptabilisation de la quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat sous la rubrique "Subventions" en "Exploitation", alors qu'antérieurement, elle était comptabilisée en "Produits exceptionnels",

- la comptabilisation des opérations de cessions/sortis d'immobilisations dans les éléments d'exploitation, alors qu'antérieurement elles étaient comptabilisées dans les éléments exceptionnels,

- la comptabilisation des éléments antérieurement comptabilisés en "Transferts de charges" qui sont, à compter de 2025, comptabilisés dans les rubriques de comptes par nature.

Il est à noter que le Règlement n° 2023-03 n'induit aucun changement de présentation en ce qui concerne le Bilan.

2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 7 ans.

3. Autres Immobilisations incorporelles

Les "Autres immobilisations incorporelles" étaient relatives à une branche d'activité de formation constitutive d'un fonds civil de formation situé au Bourget-du-Lac.

Le fonds a été cédé en octobre 2025.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Constructions — Linéaire sur 5 à 40 ans,
- Agencts et aménagts des constructions — Linéaire sur 4 à 20 ans,
- Install. techniques, matériel et outillage — Linéaire sur 1 à 15 ans,
- Autres Immobilisations — Linéaire sur 3 à 20 ans,

5. Immobilisations financières

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition, ou à la valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

La valeur actuelle est appréciée par l'analyse des derniers comptes annuels clôturés par les sociétés dont les titres sont détenus.

L'analyse évoquée ci-dessus porte sur la situation des capitaux propres, le niveau des résultats et les perspectives d'évolution des sociétés concernées.

Lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure au coût d'acquisition de ces mêmes titres, une provision pour dépréciation est constatée.

6. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont été dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites en comptabilité à la valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, soit le cours de clôture, est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement s'inscrivent dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie ; ainsi, une information sur les principales acquisitions ou cessions de l'exercice ne présente pas d'intérêt.

8. Fonds propres sans droit de reprise

Le montant inscrit en "Fonds propres sans droit de reprise" est constitué :

- du montant des fonds propres de l'Association CIME au 31 décembre 2016, fonds propres inscrits dans les comptes de l'Association CONSEIL FORMATION PLASTURGIE (devenue POLYVIA FORMATION puis ISPA) suite à la fusion-absorption intervenue en 2017,

- des apports issus des fusions réalisées au cours de l'année 2020 entre POLYVIA FORMATION (devenu ISPA) et CIRFAP, CIRFAP GRAND EST, ISPA-CIFAP et ISPA-ENTREPRISES.

9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues et destinées à financer les acquisitions d'immobilisations sont inscrites au compte de résultat au prorata des amortissements constatés sur les immobilisations concernées.

10. Provision pour risques

Les provisions pour risques ont été constituées pour faire face, d'une part, aux risques de non-encaissement de subventions inscrites à l'actif et, d'autre part, aux risques liés au personnel.

11. Provision pour charges

L'Association a comptabilisé une provision pour charges destinée à faire face au coût des départs à la retraite.

Le calcul a été effectué selon les paramètres suivants:

- tous les salariés ont été retenus
- taux d'actualisation des salaires retenu à hauteur de 3,60 %
- augmentation annuelle des salaires au taux de 2 %
- départ des salariés à 64 ans
- le coefficient de rotation est de 5%
- une pondération liée à la table de mortalité INSEE 2024 a été pratiquée
- les charges sociales ont été retenues au taux de 45%, 50% ou 60% suivant les catégories de salariés.

Par ailleurs, la provision pour charges constituée en 2023 pour tenir compte du coût de la non-récupération d'une créance a été reprise partiellement.

12. Contrôle fiscal

L'Association ISPA a fait l'objet, au cours de l'exercice 2025, d'un contrôle fiscal.

L'Association a contesté les motifs de redressement et considère qu'aucune somme ne sera due.

Dans ce contexte, aucune provision n'a été comptabilisée.

Autres informations

1. Description de l'objet social

A l'origine, l'Association est l'organisme de formation de la filière de la Plasturgie et des Composites. Elle a pour objet d'organiser, de réaliser et de promouvoir dans le secteur de la Plasturgie et des Composites, soit directement, soit indirectement, toutes actions de formation, de conseil, d'insertion, de reconversion, de perfectionnement professionnel, et notamment des actions de formation dans le cadre de la législation sur l'apprentissage et la formation initiale en alternance.

2. Description de la nature et du périmètre des activités sociales réalisées

Dans le cadre de la formation initiale, l'Association, assure notamment les activités suivantes :

- gérer les sections conduisant aux formations en alternance dans le cadre de la législation sur l'apprentissage et situées dans les différents établissements et organismes, publics ou privés, avec qui elle a passé convention,
- dispenser des formations sanctionnées par un diplôme reconnu par l'Union Européenne de niveau 3 à 7,
- apporter un appui pédagogique aux entreprises souhaitant former un jeune par la voie de l'alternance.

3. Description des moyens mis en oeuvre

Les moyens d'action de l'Association sont principalement :

- création et gestion de sections d'apprentissage,
- mise en œuvre de publications, informations, participations à des salons en vue de promouvoir la filière et les formations,
- réalisation de toutes opérations de communication auprès du public, des institutions publiques et privées, des entreprises,
- promotion des dispositifs de formation auprès des industriels et de l'ensemble des publics.

4. Régime fiscal et sectorisation de l'activité

Au 1er octobre 2024, suite à la cession de l'activité formation continue, l'association exploitant essentiellement une activité de formation initiale, elle n'est plus assujettie aux impôts commerciaux.

Toutefois, l'association réalisant des prestations de refacturations diverses, ce secteur d'activité a été considéré comme relevant du secteur commercial, donnant lieu à l'application des impôts commerciaux.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2024, l'activité de l'Association est scindée en deux secteurs d'activité distincts.

5. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne font pas l'objet d'une inscription dans les comptes car il n'a pas été considéré qu'elles étaient essentielles, de part leur importance, à la compréhension de l'activité de l'Association.

Par ailleurs, il a été considéré que l'activité développée par les membres du Conseil d'Administration, au profit de l'Association, rentrait dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	430 397	43 123		473 521
Autres immobilisations incorporelles	262 215		262 215	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**692 613**	**43 123**	**262 215**	**473 521**
Immobilisations corporelles				
Terrains	192 816		190 000	2 816
Constructions	11 180 012	496 188	1 073 232	10 602 968
Installations techniques, matériel et outillages industriels	12 476 111	334 264	1 115 213	11 695 162
Autres immobilisations corporelles	1 792 283	272 183	10 233	2 054 233
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	323 063	362 306	467 358	218 011
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**25 964 285**	**1 464 940**	**2 856 036**	**24 573 190**
Immobilisations financières				
Participations	10			10
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	415			415
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**425**			**425**
TOTAL GÉNÉRAL	**26 657 323**	**1 508 063**	**3 118 251**	**25 047 135**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements				Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	43 123	17 340		25 783		
Total immobilisations corporelles	1 464 940	581 664		883 276		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**1 508 063**	**599 004**		**909 059**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements				Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	262 215			262 215		
Total immobilisations corporelles	2 856 036	599 004		2 257 032		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**3 118 251**	**599 004**		**2 519 247**		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	370 187	36 585		406 772
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**370 187**	**36 585**		**406 772**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 783 035	402 975	162 470	4 023 540
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 962 514	735 879	1 045 251	9 653 142
Autres immobilisations corporelles	1 493 724	153 786	5 525	1 641 985
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**15 239 273**	**1 292 640**	**1 213 246**	**15 318 667**
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	**15 609 460**	**1 329 225**	**1 213 246**	**15 725 439**

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	36 585		36 585		
Immobilisations corporelles	1 292 640		1 292 640		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	**1 329 225**		**1 329 225**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 213 246		1 213 246	
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	**1 213 246**		**1 213 246**	

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	141 915	170 000		6 610	305 305
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	**141 915**	**170 000**		**6 610**	**305 305**
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	290 789		58 992		231 797
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges	11 200			3 000	8 200
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	**301 989**		**58 992**	**3 000**	**239 997**
TOTAL DES PROVISIONS	**443 904**	**170 000**	**58 992**	**9 610**	**545 302**

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	136 401	10 281	88 471	58 211
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**136 401**	**10 281**	**88 471**	**58 211**
TOTAL GÉNÉRAL	**136 401**	**10 281**	**88 471**	**58 211**

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	415		415
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	53 934	53 934	
Clients, usagers et comptes rattachés	2 360 002	2 360 002	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	4 157	4 157	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 787	11 787	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 214	11 214	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	307 852	307 852	
Charges constatées d'avance	33 694	33 694	
TOTAL	**2 783 055**	**2 782 640**	**415**

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine	582 945	94 783	322 290	165 873
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 945 260	2 945 260		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		230 801	230 801		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		266 996	266 996		
Impôts sur les bénéfices		38 361	38 361		
Taxe sur la valeur ajoutée		61 020	61 020		
Autres impôts, taxes et assimilés		7 797	7 797		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		1 537 817	1 537 817		
Produits constatés d'avance		144 326	144 326		
TOTAL		**5 815 322**	**5 327 159**	**322 290**	**165 873**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 413 801

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 398 902	1 209 831
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	339 056	387 832
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		19 392
Instruments de trésorerie		
TOTAL	**1 737 958**	**1 617 056**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 460 239	1 298 758
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	292 058	900 227
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	130 800	57 083
Instruments de trésorerie		
TOTAL	**1 883 098**	**2 256 068**

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	144 326	441 495
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
	TOTAL	**144 326**	**441 495**

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	33 694	80 245
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
	TOTAL	**33 694**	**80 245**

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 118 533				3 118 533
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	3 379 829	-464 372			2 915 457
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-464 372	464 372	645 966		645 966
Situation nette	**6 033 990**		**645 966**		**6 679 956**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	8 190 604		413 247	1 490 449	7 113 402
Provisions règlementées					
TOTAL	**14 224 594**		**1 059 213**	**1 490 449**	**13 793 358**

Le montant indiqué en colonne "Diminutions ou consommations" pour un total de 1 490 449 euros comporte, outre la reprise de subventions pour un total de 1 459 013 euros liée aux amortissements constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 31 433 euros correspondant à un remboursement à Polyvia d'une subvention la concernant.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	542 945	900 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**542 945**	**900 000**	

Emprunt Crédit Agricole Normandie - Hypothèque de 1er rang